

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

n°2025/09/55

Date de convocation
4 septembre 2025

L'an deux mil vingt cinq
le **LUNDI 15 SEPTEMBRE 2025** à 18 Heures 00
le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie, en séance publique, sous la
présidence de Monsieur Alain CAYET, Maire.

Date d'affichage
9 septembre 2025

Nombre de conseillers

Exercice : 26

Présents : 17

Votants : 19

Etaient présents :

Monsieur Alain CAYET

Mme Marie-Antoinette DESHORTIES - Monsieur Jean-Pierre CHARTREZ -
Madame Anne-Caroline RATAJCZAK - Madame Ghislaine VALENTE - Monsieur Marc SERRA -
Monsieur Fouad AJARRAY - Madame Yveline LOURDEL - Monsieur Yves RAOULT -
Madame Micheline LAURENT - Madame Martine DUQUESNOY - Monsieur Patrick BRUGUET -
Madame Christelle LEBAS - Madame Astrid SAVARY - Madame Corinne DOLLE -
Monsieur Thierry IMBERT - Monsieur Olivier QUIGNON

Excusés :

Monsieur Guy BRAS qui donne procuration à Alain CAYET

Monsieur Stéphane FOURNIER qui donne procuration à Anne-Caroline RATAJCZAK

Madame Sophie LOPEZ

Madame Chantal DECOCQ

Monsieur Philippe LEFEBVRE

Madame Audrey TISON

Monsieur Jean-Claude NOEL

Monsieur Hubert CHIVET

Madame Sandrine SERGEANT

AT

Secrétaire de séance :

Monsieur Fouad AJARRAY

Objet : Amortissement de frais d'étude

Monsieur le Maire expose :

Le compte 2031 enregistre les frais d'études.

Lors du projet d'aménagement du stade de la Scarpe, il a été nécessaire de faire appel à une entreprise afin d'établir un rapport d'études pour une mission géotechnique sur ce stade pour un montant de 3 990 € TTC sur le compte d'investissement 2031.

Cette étude n'étant pas suivie de réalisation de travaux, il est proposé d'amortir ces frais d'études sur une durée de 5 ans à compter de l'exercice 2025.

Il vous est donc proposé :

- D'adopter l'application de la durée d'amortissement proposée ci-dessus
- De procéder au début de l'amortissement de ces frais d'études sur l'exercice 2025 sur le compte 28031.

Après délibération, le Conseil Municipal valide, à l'unanimité, les propositions de Monsieur le Maire.

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Saint Nicolas Lez Arras,
Le 16 septembre 2025
Le Maire,
Alain CAYET

